



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 090 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs maladies génétiques peuvent être dépistées chez le bébé après sa naissance et que l'on peut intervenir précocement avec un traitement, améliorant ainsi le pronostic;

CONSIDÉRANT QU'individuellement les maladies génétiques pouvant être dépistées sont rares, mais que collectivement elles peuvent toucher approximativement 1 bébé sur 800 dans la population;

CONSIDÉRANT QUE toutes les provinces du Canada, sauf le Québec, utilisent ou ont commencé à utiliser une nouvelle technologie (spectrométrie de masse en tandem) pour étendre leur programme de dépistage à plus de maladies et pour le rendre plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE des bébés québécois sont nés dans les dernières années et continuent de naître avec des maladies dont les conséquences néfastes auraient pu être prévenues si la nouvelle technologie avait été adoptée;

CONSIDÉRANT QUE deux programmes de dépistage néonatal existent au Québec (sanguin et urinaire) depuis les années 70, qu'ils ont été évalués (en 2005 et en 2009, respectivement) et qu'il était recommandé de les mettre à jour et d'élaborer un cadre de référence pour un programme provincial;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent au gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministre de la Santé et des Services sociaux, de mettre sur pied le plus rapidement possible un programme de dépistage néonatal des maladies génétiques basé sur la spectrométrie de masse, d'augmenter le nombre de maladies dépistées et d'établir un cadre de référence pour un programme de dépistage néonatal provincial avec des normes, une surveillance, un suivi, une imputabilité et des conditions de pérennité.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Emilien Pelletier, Saint-Hyacinthe

le 21 sept. 2011

Date de signature de l'extrait